

VILLE DE LIZY-SUR-OURCQ

FICHE DE CANDIDATURE — LOCAL COMMERCIAL

43 rue Jean Jaurès (centre-ville) • env. 33 m² avec mezzanine • 420 € HT / mois hors charges

Candidatures à déposer au plus tard le vendredi 27 novembre 2026.

1. PORTEUR DE PROJET

Nom et prénom / raison sociale :

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Adresse postale : _____

Statut : ☐ Entreprise existante ☐ Entreprise en création ☐ Autre :

2. ACTIVITÉ ENVISAGÉE

Nature de l'activité : _____

Description du projet et produits / prestations proposés :

Clientèle visée et jours / horaires d'ouverture envisagés :

3. FAISABILITÉ ET INSTALLATION

Date souhaitée de démarrage :

Travaux / aménagements envisagés (si applicable) :

Utilisation prévue de la mezzanine (accès par escalier) :

Expérience ou qualifications utiles au projet :

4. PIÈCES À JOINDRE

☐ Présentation succincte du projet (1 page maximum)

☐ Prévisionnel simplifié ou plan de financement (recommandé)

☐ Extrait d'immatriculation (Kbis ou répertoire des métiers) si activité existante — facultatif au dépôt

5. DÉCLARATION

Je certifie l'exactitude des informations fournies et reconnais que le dépôt de cette candidature ne vaut ni attribution du local ni engagement de la commune. L'activité envisagée devra être compatible avec le local et les réglementations applicables, notamment celles relatives aux ERP, ainsi qu'avec le règlement de copropriété de l'immeuble, qui exclut toute activité de restauration (quelle qu'en soit la forme) et les activités bruyantes ou malodorantes.

Fait à :

Le :

Signature : _____

Dépôt : à l'accueil de la mairie de Lizy-sur-Ourcq (place de Verdun) aux heures d'ouverture, ou par e-mail à secretariat@lizy-sur-ourcq.com. Renseignements et visites sur rendez-vous : 01 60 01 70 35.

Données personnelles : collectées par la commune de Lizy-sur-Ourcq pour la seule instruction des candidatures, accessibles aux seuls élus et agents chargés du dossier, conservées pendant la durée de la procédure (et du bail pour le candidat retenu). Droits d'accès, de rectification et d'effacement : auprès de la mairie.